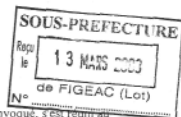


**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune **Livron (Lot)**

Séance du **04 mars 2008**



Nombre de conseillers

- en exercice	09
- présents	07
- votants	08
- absents	02
- exclus	00

L'an deux mille huit, le 4 mars à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. onsieur Jacques COLDEFY.

Etaient présents : MM.

es NOUYRIT Lydie, BESSON Maryline, MAROT Chantal, M. MEJECAZE Jean-Paul, POUSSANGE Jean-Pierre, REVEILLAC René. Mme BOUYSSOU Elisabeth a donné pouvoir à Mme BESSON Maryline.

Absent: Latapie Serge.

Date de convocation :

27 février 2008

Date d'affichage :

04 mars 2008

M. me NOUYRIT Lydie a (ont) été nommé(e)s secrétaire(s).

OBJET

Financement des projets en cours.

Le Colombier/Maison Vizac.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le préfinancement des projets le Colombier et maison Vizac en attente de la fin des travaux et du versement des subventions. Le montant nécessaire est de 480 000 €.

Trois organismes bancaires ont été sollicités: Dexia Crédit Local, le Crédit Agricole, et la Caisse d'Epargne. Leurs trois propositions sont distribuées aux conseillers.

Après en avoir pris connaissance desdites propositions et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition du Crédit Agricole " Ligne de Trésorerie" droit à tirage pour un montant de 480 000 €, au taux variable index T4M plus marge de 0,20 %.

Conditions de remboursement : amortissement anticipé possible, totalement, ou tirage par tirage, soit au gré de l'emprunteur, sans frais, soit au plus tard à l'échéance fixée au contrat.

Commission d'engagement 0,15% (minimum 150 €), pas de commission de non-utilisation.

Contrat de douze mois.

Le Conseil Municipal mandate le Maire pour signer le contrat selon les conditions énoncées ci-dessus, ainsi que tout document nécessaire à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous Préfecture de Figeac le 13/03/08 et publication ou notification du

13 MARS 2008

Le Maire,
Jacques COLDEFY

